



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LARG
PAS
LÉKOL**



orian Thierméa élève de terminale Bac Pro communication visuelle au LP François de Mahy, 2015

**SEMAINE ACADÉMIQUE
DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

DU 6 AU 10 AVRIL 2021

LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

6 au 10 avril 2021

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

Présentation de la sixième édition de la Semaine académique de la persévérance scolaire « Larg pas lékol »

La politique académique de lutte contre le décrochage scolaire

- L'accompagnement à la persévérance scolaire
- L'intervention dans les mois qui suivent le décrochage
- Représentation FOQUALE académique
- Les accompagnateurs médiateurs
- Les structures de retour à l'école
- Les plates-formes Nouvelle Chance

Le décrochage scolaire en chiffres

LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

6 au 10 avril 2021

Pour la sixième année consécutive, une semaine de la persévérance scolaire est organisée dans l'académie de La Réunion, du mardi 6 avril au samedi 10 avril 2021. Cette manifestation a été initiée dans le cadre du plan interministériel « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ».

Le déploiement de cet évènement sur tout le territoire national doit être mis en œuvre avec les autres mesures du plan afin de créer des synergies dans l'action et de « faire système » (ex. relations renforcées entre l'école et les parents, alliances éducatives avec les réseaux de partenaires dans les établissements scolaires du premier et du second degré, évolution des pratiques pédagogiques vers une école bienveillante et exigeante, etc.).

La « persévérance » ou « l'accrochage scolaire » est un enjeu de tous les instants.

Autour d'un slogan retenu par notre académie « Larg pas lékol », cette semaine a pour ambition de constituer un temps fort de l'année afin de valoriser l'engagement des acteurs sur le thème de la prévention du décrochage scolaire et mobiliser la communauté éducative autour des jeunes et de leur réussite.

Elle est l'occasion de mettre en lumière les nombreuses actions menées par les équipes des écoles et établissements scolaires au quotidien, qu'on ne connaît souvent pas, mais qui produisent des résultats et de sensibiliser à l'importance d'échanger sur les pratiques professionnelles.

Certaines écoles ou établissements sont également porteurs d'actions novatrices, de pédagogies innovantes, de dispositifs qui contribuent au raccrochage scolaire, qui doivent être mieux connues et partagés.

« LARG PAS LÉKOL »

Cette manifestation a pour objectif de valoriser le travail mené tout au long de l'année en matière de prévention et de lutte contre le décrochage et mobiliser la communauté pédagogique et éducative, les parents, les jeunes et les autres parties prenantes.

L'organisation de la semaine a été assurée par les responsables des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) de l'académie, en lien avec les chefs d'établissement, les directeurs de CIO et les animateurs locaux de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Les animations proposées pendant la semaine se déroulent sur deux niveaux :

- **à l'initiative d'un collège ou d'un lycée :** au moins une action en direction des élèves, des personnels et des familles (animations sur le thème de la persévérance scolaire lors des réunions de parents d'élèves, présentations de l'environnement numérique de travail (ENT) accessible aux parents et des différentes applications permettant aux élèves de construire leur parcours d'orientation (FOLIOS), présentations des expérimentations de prévention du décrochage de l'école ou de l'établissement, rencontres avec les accompagnateurs médiateurs dans les établissements où ils interviennent, etc.

- **au niveau académique :** une réflexion est en cours afin d'intégrer lors de cette semaine un focus sur les enjeux de la prise en charge de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans de l'académie. Un séminaire académique sur cette thématique aura lieu le mercredi 7 avril de 10h à 12h au lycée Roland Garros au Tampon. Frédérique Weixler inspectrice générale, interviendra par visioconférence en tant que « grand témoin ».

LA POLITIQUE ACADEMIQUE DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Enjeu majeur pour la réussite scolaire de tous les élèves, la prévention du décrochage est une priorité de l'académie, qui agit pour cela sur trois axes : la prévention des difficultés scolaires, l'intervention immédiate pour « raccrocher » les jeunes en voie de déscolarisation, et enfin l'accompagnement au droit au retour en formation.

Chaque année, trop de jeunes de 16 à 18 ans quittent l'école sans diplôme ni qualification. Ce phénomène est particulièrement marqué dans l'académie, qui a un taux de décrochage significativement plus élevé que la moyenne nationale sur la voie professionnelle.

Différentes causes structurelles expliquent ce constat :

- Le caractère récent de la scolarisation pour tous les élèves jusqu'à 16 ans (effective en 1997 dans l'académie, alors qu'elle date de la fin des années 70 en métropole) avec un déficit lourd en termes de représentation de la valeur des études par les parents vis-à-vis du lycée et a fortiori de l'enseignement supérieur qu'ils n'ont, par ailleurs, pas pu fréquenter au cours de leur scolarité.
- Des difficultés importantes pour les garçons dès l'entrée en 6ème et un accès insuffisant au diplôme national du Brevet avec en corollaire, un taux de passage de troisième en CAP encore trop élevé pour les garçons : 17,3 % des garçons en REP+ en 2018 contre 11,4 % des filles en REP+ ; 11,7 % des garçons hors éducation prioritaire contre 7,2 % des filles (Source : P141 « Repères chiffrés académie La Réunion DSM4 »).
- La faiblesse des perspectives d'emploi sur le territoire (taux de chômage de 39,1 % pour les 16-29 ans (Source : Insee, enquête *Emploi en continu* 2017) qui touche même les plus diplômés.

L'accompagnement à la persévérance scolaire

La prévention des difficultés scolaire débute dès la maternelle, avec la mise en œuvre d'un accompagnement à la scolarité d'abord centré sur la parentalité, qui évolue au fil de la scolarité vers un accompagnement du jeune lui-même. On peut ainsi citer :

- Les classes passerelles pour les enfants de 2 ans, qui s'adressent particulièrement aux réseaux d'éducation prioritaire, mises en place dans le cadre d'un partenariat tripartite entre le rectorat, la Caisse d'allocations familiales et les municipalités.
- Les actions favorisant le lien École/Famille : café des parents, formations à l'utilisation de l'environnement numérique de travail afin de pouvoir suivre la scolarité de son enfant, etc.
- La consolidation des compétences et des connaissances des élèves à travers le renforcement de l'accompagnement personnalisé qui s'est généralisé à partir de la rentrée 2016 dans le cadre de la réforme du collège puis dans celle du lycée.
- La facilitation de l'intégration des primo-arrivants au collège et au lycée à travers des modalités spécifiques d'accueil pouvant associer les parents.
- L'encouragement des expérimentations d'évaluation sans système de notation chiffrée au collège.
- La valorisation des compétences d'ordre scolaire et extra-scolaire (soft skills), notamment dans les procédures d'affectation.
- Le développement de l'intervention des accompagnateurs-médiateurs pour renforcer une réelle écoute des jeunes signalés en danger potentiel de rupture scolaire, prioritairement dans les lycées professionnels et polyvalents.
- La mise en place dans chaque établissement scolaire du second degré d'un groupe de prévention du décrochage scolaire.
- La nomination dans chaque établissement scolaire du second degré d'un « référent décrochage scolaire », afin de coordonner et organiser l'accompagnement des jeunes décrocheurs lors de leur retour en formation dans l'établissement. Un plan national de formation élaboré antérieurement dans leur direction sera décliné au

niveau académique à cette rentrée avec la volonté de professionnaliser cette fonction.

- L'amélioration de la carte de formation et des possibilités de passerelles entre filières de formation.
- Le droit au retour en formation initiale et la possibilité de conserver les notes au-dessus de la moyenne au baccalauréat (nouveau statut de stagiaire de la formation initiale depuis la rentrée 2016).

L'intervention dans les mois qui suivent le décrochage

Le contact précoce avec les jeunes décrocheurs, dans les semaines et les mois qui suivent le décrochage, permet souvent un retour vers la formation initiale, qu'elle soit sous statut scolaire ou par apprentissage.

Un dispositif spécifique « Formation Qualification Emploi » (ou réseaux FOQUALE) a été mis en place au niveau national en avril 2013, afin de reprendre contact au moment de la rentrée scolaire avec des jeunes ayant abandonné leurs études avant l'obtention de leur diplôme et ne s'étant pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Certaines catégories de décrocheurs sont plus sensibles à cette prise en charge rapide, il s'agit notamment :

- Des jeunes mineurs pour qui les solutions de formation initiale, quel que soit le statut est la seule envisageable.
- Des jeunes proches de la qualification (ayant échoué à l'examen).
- Des mères de familles ayant une rupture de scolarité pour cause de maternité.

Les quatre réseaux FOQUALE de l'académie ont pour objectif de trouver des solutions pour ces jeunes. Coordonnés par un chef d'établissement, un directeur de CIO et un animateur de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), s'appuyant sur les personnels (psychologue de l'éducation nationale et personnels du réseau de la MLDS), ils accompagnent ces jeunes, afin de leur proposer une reprise de formation en établissement scolaire ou dans le cadre de l'apprentissage. Une fois rescolarisés, ces

jeunes sont supervisés par le référent décrochage scolaire de l'établissement afin d'accroître leur chance de réussite.

En 2019-2020, l'action concertée des réseaux FOQUALE a permis le retour et/ou le maintien en formation initiale de 1 031 jeunes, pour 1 379 en rupture avec l'école et /ou repérés sans solution, contactés et acceptant une prise en charge.

Parmi eux, 314 sont retournés en formation initiale : 48 dans la filière générale et technologique et 266 dans la filière professionnelle et les dispositifs de la MLDS.

Un accord cadre Etat/Association des Régions de France, décliné localement par une « convention relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans diplôme ou qualification certifiée » a été signé par l'État, l'académie et la région Réunion en 2017.

Le dispositif Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), piloté dans le cadre de cette convention et porté par l'Association régionale des Missions locales (ARML) est présent de manière opérationnelle et structurée sur les quatre réseaux FOQUALE depuis 2017. Il constitue un levier essentiel dans l'accompagnement coordonné de ces jeunes, en mutualisant les ressources de l'ensemble des partenaires institutionnels, en termes d'identification des situations et d'enrichissement de l'offre de solution vers des parcours individualisés de formation ou d'insertion.

Représentation FOQUALE académique

FOQUALE OUEST

- Patrick PRADINES : proviseur du LP Vue Belle à la Saline (Saint-Paul)
0262 33 69 33 – ce.9740015y@ac-reunion.fr
- Marie-Ange FERNANDEZ : directrice du CIO de Saint-Paul
0262 22 55 86 – cio.saint-paul@ac-reunion.fr
- Geneviève BOSQUET : animatrice locale MLDS à la Saline (Saint-Paul)
0262 33 69 33 – genevieve.bosquet@ac-reunion.fr

FOQUALE SUD

- Isabelle LEMARCHAND : proviseure du lycée Roland Garros (Le Tampon)
0262 57 81 00 – ce.9740002j@ac-reunion.fr
- Sadiia AIT-ABED : directrice du CIO du Tampon (interim)
0262 27 13 70 – cio.le-tampon@ac-reunion.fr
- Abdelmounim NAFIL : directeur du CIO de Saint-Louis
0262 26 15 32 – cio.saint-louis@ac-reunion.fr
- Michèle LEBON, animatrice locale MLDS lycée Roland Garros (Le Tampon)
0262 57 81 00 – michele.lebon@ac-reunion.fr
- Mimose OMARJEE : animatrice locale MLDS LP Langevin (Saint-Joseph)
0262 56 69 20 – mimose.mamodjee-omarjee@ac-reunion.fr

FOQUALE EST

- Xavier LABROUSSE : proviseur du LP Patu de Rosemont (Saint-Benoit)
0262 92 95 20 – vr9740472v@ac-reunion.fr
- Sadiia AIT-ABED : directrice du CIO de Saint-Benoit
0262 50 12 17 – cio.saint-benoit@ac-reunion.fr
- Karine SOCHAKI : animatrice locale MLDS LP Patu de Rosemont (Saint-Benoit)
0262 33 69 33 – karine.sochaki@ac-reunion.fr

FOQUALE NORD

- Georges TIAN-VAN-KAI : proviseur adjoint du LP Julien de Rontaunay (Saint-Denis)
0262 90 90 30 – ce.9740082w@ac-reunion.fr
- Muriel PHILIPOT : directrice du CIO de Sainte-Clotilde
0262 21 18 81 – cio.saint-denis@ac-reunion.fr
- Joëlle WELMANT : animatrice MLDS LP Isnelle Amelin (Sainte-Marie)
0262 93 17 00 – joelle.welmant@ac-reunion.fr

Les accompagnateurs médiateurs

La mise en œuvre d'une action d'accompagnement-médiation dans les établissements a pour but de prévenir les situations de décrochage scolaire qui compromettent les conditions de réussite et perturbent l'insertion future des élèves dans la vie sociale et professionnelle.

Ce dispositif innovant a été mis en place de façon expérimentale à l'initiative du service académique d'information et d'orientation (SAIO) en 2009 sur 3 lycées professionnels du bassin Nord.

Cette action a été intégrée dans les propositions d'intervention incluses dans l'appel à projet annuel de la MLDS en direction des établissements de l'académie en 2011, afin de répondre au mieux aux demandes des porteurs de projet sensibilisés à la prévention du décrochage scolaire.

L'accompagnateur médiateur, personnel dédié en renfort dans les établissements scolaires volontaires, participe activement à l'accompagnement à la persévérance scolaire et au renforcement des liens école-familles.

Il partage son temps d'intervention sur deux établissements d'un même bassin, afin d'être également le référent des stratégies partagées dans la prévention du décrochage sur le même territoire.

La mise en place des réseaux FOQUALE en 2013 (*circulaire interministérielle n° 2013-035 du 29/03/2013*) et ses multiples déclinaisons (groupe de prévention du décrochage scolaire, présence d'un référent décrochage scolaire sur l'ensemble des établissements scolaires du second degré) contribuent à accroître la notoriété du dispositif et à accentuer sa généralisation.

17 établissements se sont positionnés afin d'être dotés de ce type d'accompagnement. Ils concentrent 65 % du nombre de décrocheurs sur le plan académique pour l'année 2019-2020 avec plus de 950 lycéens accompagnés, contre 1 250 l'année scolaire précédente.

Ce sont les effets induit de la pandémie qui a vu, avec la période de fermeture des établissements scolaires de mars à mai 2020, le temps d'accueil en présentiel en termes d'entretien d'accompagnement réduit significativement.

Les structures de retour à l'école

Deux micro-lycées en réseau ont été mis en place dans l'académie (il en existe 71 au plan national). Ils permettent à des jeunes majeurs déscolarisés depuis plusieurs années de s'inscrire dans un cursus de formation, afin d'obtenir un diplôme général, technologique ou professionnel. Sur 79 jeunes qui se sont inscrits pendant l'année scolaire 2019-2020 (dispositif à entrées et sorties permanentes) sur les sites d'accueils dans les FOQUALE Est et Sud, 80 % des présents à l'examen ont obtenu leur diplôme (baccalauréat et CAP confondus) à la session 2020.

L'obligation de formation des 16-18 ans applicable depuis la rentrée 2020 nous conduit à étendre les possibilités d'accueil sur les deux sites en termes de capacité et d'offre complémentaire de formation. Le choix initial d'une organisation en réseau prend de ce fait toute sa pertinence.

Les plates-formes Nouvelle Chance

Mis en œuvre depuis mai 2018, ce dispositif d'accompagnement des jeunes vise à prévenir l'abandon scolaire précoce et à faciliter la reprise d'un cursus diplômant. Il complète l'offre académique d'accompagnement des jeunes en situation de rupture précoce de scolarité des micro-lycées en réseau Sud et Est.

Le réseau est constitué d'un lycée professionnel porteur du projet associé à un nombre réduit d'établissements scolaires du second degré (collèges et lycées) sur un micro-territoire, qui partagent une même population scolaire, en l'occurrence pour l'Ouest le lycée de Trois Bassins et le collège Célimène Gaudieux et pour le Nord le lycée Lislet Geoffroy et le collège Montgaillard.

L'objectif est d'enrichir l'offre de solutions en direction des jeunes sur les voies générales, technologiques et professionnelles. La mise en œuvre conjointe d'alliances éducatives en direction des associations, des collectivités, renforce également la qualité du partenariat avec les institutionnels (Missions locales, services sociaux). Ce maillage territorial permet de développer un ensemble de parcours dans l'école et hors de l'école, alternative à une approche pédagogique repensée. (*Rapport IGEN de juin 2013 Claude Bisson-Vaivre*).

Les leviers opérationnels assignés sont :

- De contribuer à mettre en œuvre, dans le cadre du Droit au retour et au maintien en formation initiale (DARFI), une scolarité aménagée du jeune qui prend en compte sa situation scolaire antérieure afin de l'accompagner dans sa mutation en nouveau lycéen dans le cas d'une reprise de scolarité.
- De mettre en place contractuellement le Parcours aménagé de

formation initiale (PAFI) pour ceux qui sont en risque d'une rupture scolaire avérée.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 375 jeunes ont été accompagnés, dont 264 pour un maintien ou un retour en scolarité et 38 se sont vus proposer une solution hors de la formation initiale dans le réseau des partenaires (Missions locales, RSMA, modules de préparation à l'apprentissage). Un partenariat en direction d'une cinquantaine de structures (milieu associatif, collectivités) a été également initié.

LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'académie consacre chaque année des moyens importants pour assurer la mission de lutte contre le décrochage scolaire :

- Mise à disposition de personnels : 1 coordonnateur académique, 1 assistante administrative, 5 animatrices locales, 10 formateurs, 2 tutrices de plate-forme nouvelle chance et 8 accompagnatrices-médiatrices.**
- Enveloppe de 5 000 heures (vacations, HSE)**
- Enveloppe de 83 000 euros à la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).**

- Les moyens du Service d'information et d'orientation et les CIO pour les sessions d'accueil et d'accompagnement.**

LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN CHIFFRES

Sur les 5 dernières années le nombre de décrocheurs (jeunes de 16 à 30 ans scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'académie l'année scolaire précédente et qui n'apparaissent plus dans les bases élèves sur le plan national, enseignement agricole et CFA compris), est respectivement de 2 809 en octobre 2020 contre 3 857 en octobre 2016 (*Sources : SIEI-RIO*), soit un gain de 1 048 jeunes en valeur relative 27,17 %.

Selon l'INSEE, en une génération le nombre des 16-24 ans sans aucun diplôme ayant terminé leurs études, est passé de 56 005 jeunes (première enquête incluant les DOM recensement 1990) à 15 725 jeunes (dernières données 30 juin 2020), le vivier démographique de cette même classe d'âge dans ce même laps de temps ayant augmenté de 37,2 %.

- 72,8 % du nombre total des décrocheurs de l'académie hors enseignement agricole étaient scolarisés dans la voie professionnelle, dont 38,3 % en CAP (*Source : RIO stats nov 2020*), dont une majorité de garçons (61,1 %)
- 34 % (contre 40,9 % l'année dernière) soit 955 élèves de terminale des voies générales, technologiques et professionnelles, ont décroché l'année de l'obtention d'un diplôme de fin de cursus, soit après échec à l'examen ou un départ au cours de l'année de terminale (*Sources : RIO nov 2019 et 2020*)

L'ensemble des actions de prévention et de remédiation menées par l'académie permettent de diminuer chaque année le nombre de décrocheurs.

COMMENT DEFINIT-ON UN DECROCHEUR ?

« Un décrocheur est un jeune qui quitte le système de formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) sans avoir obtenu :

- un diplôme national, une certification ou un titre professionnel enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- un baccalauréat général. »

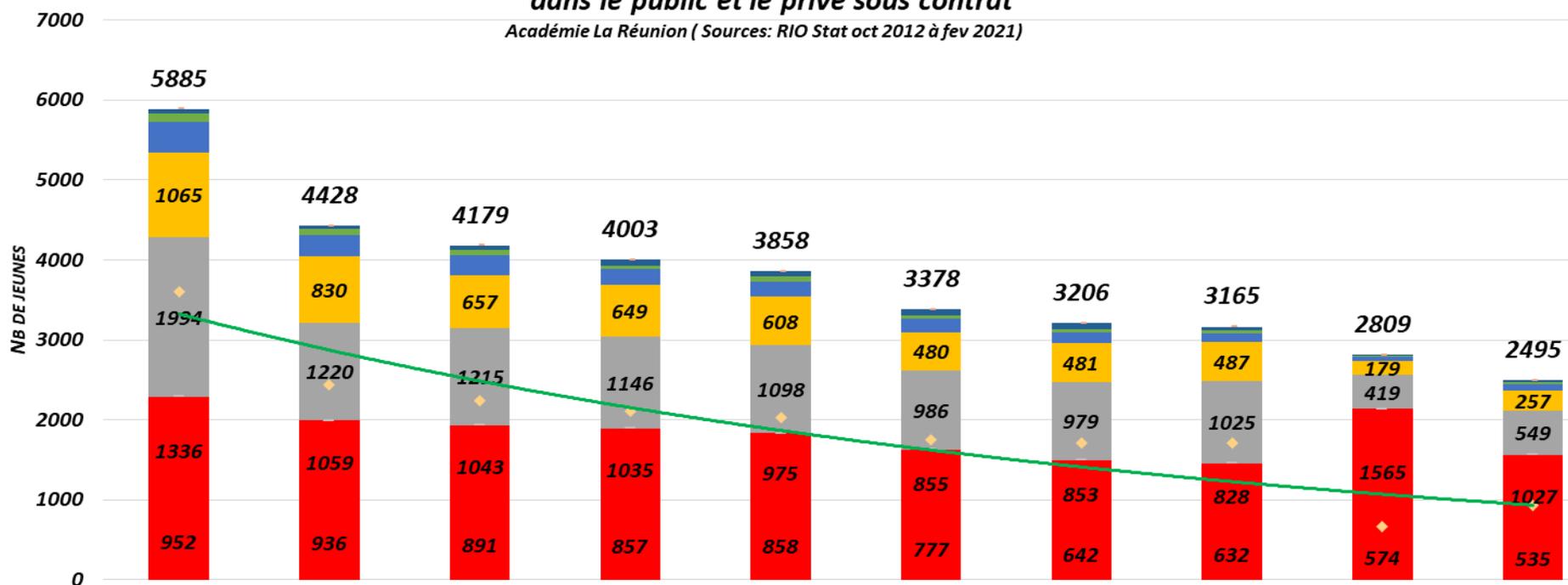
(Décret 2010-1781 du 31 décembre 2010)

Éléments de contexte sur le plan de l'académie et sur le plan national

	Jeunes soumis à l'obligation de formation	Jeunes en situation de décrochage au sens du SIEI (Système Interministériel d'échange d'informations)
Age	16 à 18 ans	Jeune de 16 ans et plus (30 ans à partir campagne SIEI printemps 2019) campagne académique SIEI octobre 2020, 2 809 décrocheurs issus du public et de l'enseignement privé sous contrat à La Réunion
Périmètre	Les NEETS : jeunes qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi, et plus précisément les jeunes visés à l'article 114-1. Ils peuvent être diplômés de niveau 3 ou 4 (nomenclature 2019).	Les jeunes scolarisés à N-1 qui ne sont pas/plus inscrits dans un établissement scolaire de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole et qui ont quitté l'école sans avoir obtenu un diplôme de niveau 3 ou 4 du cursus dans lequel ils s'étaient engagés
Volumétrie nationale (Cumul hors des flux annuels)	Environ 60 000 jeunes NEETs de 16 et 17 ans (56 000 selon l'enquête Emploi de l'INSEE) dont 20 000 jeunes NEETs de 16-18 ans non accompagnés chaque année (<i>Chiffre dossier de presse DIPLPEJ</i>).	Environ 47 500 jeunes « sortants précoces » de 16 et 17 ans (<i>DEPP, données INSEE</i>) (jeunes qui n'ont pas suivi de formation au cours des 4 dernières semaines et qui ont au plus le brevet)
Volumétrie académique (Cumul hors des flux annuels)	15 725 jeunes de 16 à 24 ans ne possédant aucun diplôme (<i>Source : INSEE enquête recensement 2014 pondérée 2017 du 30 juin 2020</i>)	

Comparatif par classes d'âge du nb de décrocheurs scolarisés dans le public et le privé sous contrat

Académie La Réunion (Sources: RIO Stat oct 2012 à fev 2021)



	OCT.-12	OCT.-13	OCT.-14	OCT.-15	OCT.-16	OCT.-17	OCT.-18	OCT.-19	OCT.-20	FÉVR.-21
■ 22 ANS ET PLUS	50	40	61	77	68	67	71	42	13	23
■ 21 ANS	108	76	59	41	56	51	44	43	12	28
■ 20 ANS	380	267	253	198	195	162	136	108	47	76
■ 19 ANS	1065	830	657	649	608	480	481	487	179	257
■ 18 ANS	1994	1220	1215	1146	1098	986	979	1025	419	549
■ 17 ANS	1336	1059	1043	1035	975	855	853	828	1565	1027
■ 16 ANS	952	936	891	857	858	777	642	632	574	535
- TOTAL	5885	4428	4179	4003	3858	3378	3206	3165	2809	2495
- TOTAL 16-18 ANS	2288	1995	1934	1892	1833	1632	1495	1460	2139	1562
◆ TOTAL 18 ANS ET +	3597	2433	2245	2111	2025	1746	1711	1705	670	933